



Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-24_16_05_2019-DE
Regu le 21/05/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Prospective territoriale

Objet : Aménagement qualitatif de la rue Château du Roi à Cahors – plan de financement
prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :

22 MAI 2019



Délibération n° 24

AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-24_16_05_2019-DE
Reçu le 21/05/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 16 mai 2019

Rapporteur : Michel SIMON

Prospective territoriale

Objet : Aménagement qualitatif de la rue Château du Roi à Cahors – plan de financement prévisionnel

Mesdames, Messieurs,

La rue du Château-du-Roi, au cœur du centre ancien de Cahors, est un secteur à enjeux multiples pour la revitalisation urbaine. Elle a été l'un des axes commerçants et artisanaux les plus importants de Cahors au Moyen Âge jusqu'au XIXe siècle. Cependant, depuis les années 1970, les activités sont en déclin et le patrimoine bâti se dégrade.

Afin de répondre à ces divers enjeux, le Grand Cahors et la Ville de Cahors ont décliné sur ce secteur l'approche transversale de la stratégie urbaine « *Cahors, Cœur d'Agglo* » à différentes entrées (patrimoine, habitat, commerce, mobilité...). La concentration des actions fera de cette rue un laboratoire d'expérimentation au bénéfice de l'ensemble du projet urbain.

En parallèle, la Ville de Cahors a été sollicitée en 2017 par la Ville de Baena (Espagne) afin de participer au réseau Int-Herit, bénéficiaire d'un programme de coopération territoriale européen nommé URBACT. Ce programme s'attache à promouvoir un développement intégré et durable des villes européennes à travers leur échange d'expériences, le partage de leur savoir-faire et leur diffusion auprès de tous les acteurs des politiques urbaines. Le réseau Int-Hérit réunit un consortium de sept petites et moyennes villes européennes, avec comme objectif de définir une stratégie innovante en matière de démocratie participative, à partir d'une action propre à chaque territoire autour de la valorisation d'un site ou d'un lieu à enjeu patrimonial ou culturel.

En novembre 2016, à l'occasion de la première Biennale européenne du patrimoine urbain, organisée en Occitanie, dont une partie à Cahors, les habitants du quartier ont exprimé leur souhait de participer aux décisions impactant leur cadre de vie, ainsi que le besoin de réaménager la rue comme préalable à sa redynamisation.

Vu la convergence des différentes démarches sur ce secteur, notamment des études réalisées dans le cadre du partenariat « *Villes Démonstrateurs* » avec la Caisse des Dépôts et Consignations, il a été décidé de saisir l'opportunité offerte par le réseau Int-Hérit pour

22 MAI 2019

expérimenter une démarche participative et co-construire avec les forces vives du territoire un plan d'actions pour redynamiser cette rue au sein de son quartier.

Le réaménagement de la rue Château du Roi constitue l'un des projets prioritaires issus des réflexions du groupe d'usagers (habitants, commerçants, etc. du quartier) formé pour cette démarche de co-construction. Le groupe a notamment participé à l'élaboration du cahier des charges pour le réaménagement de la rue et validé le programme retenu.

Le recrutement d'un maître d'œuvre a permis d'établir à ce stade le coût prévisionnel de l'opération (honoraires incluses) à 401 679 € hors taxes (HT), soit 482 015 € toutes taxes comprises (TTC).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Etat – FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)	120 000,00 €	30%
Région Occitanie - GSO (Grand Site Occitanie)	124 858,80 €	31%
Département du Lot – FAST (Fonds d'aide pour les solidarités territoriales)	71 347,88 €	18%
Part maître d'ouvrage (Grand Cahors)	85 472,36 €	21%
TOTAL	401 679,04 €	100%

J'ai l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement qualitatif de la rue Château du Roi à Cahors, ci-dessus présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès des partenaires les subventions possibles envisagées ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
